

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 667

présenté par  
M. Kasbarian

-----

**ARTICLE 25 BIS F**

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« précitée »,

les mots :

« prévue à l'article L. 311-10 du code de l'énergie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.